

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 21 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DPE 53 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Partenariat Français pour l'Eau (PFE) pour ses activités générales 2018.

Mme Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 30 octobre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de 20.000 euros au Partenariat Français pour l'Eau pour son plan d'action 2016-2018 ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint au présent projet de délibération, avec l'association Partenariat Français pour l'Eau ;

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 20.000 euros est attribuée au Partenariat Français pour l'Eau (n° SIMPA 184924, dossier n° 2018_08441) dans le cadre de son plan d'action 2016-2018.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder au versement de la subvention au Partenariat Français pour l'Eau pour 2018.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée sur l'article 6743 de la section de fonctionnement du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris sur l'exercice 2018.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO